

en particulier le soutien du patriarche Cyrille au président Vladimir Poutine et à son parti Russie Unie. Le 17 août dernier, les trois femmes ont pourtant été condamnées à deux ans de prison ferme pour « vandalisme aggravé, incitation à la haine religieuse et sabotage des valeurs et du fondement spirituel du pays », après un procès inique et qui a mis en lumière les graves dysfonctionnements du système judiciaire russe, utilisé par le pouvoir comme arme politique contre ses opposants. Alors que l'action revendicative des jeunes femmes était de nature politique, l'accusation a uniquement porté sur son caractère prétendument « blasphématoire » et sur l'« insulte » qui aurait été faite à la foi des orthodoxes russes. Katia Samoutsevitch a finalement été libérée en appel le 10 octobre 2012, mais ses deux camarades ont été envoyés dans deux camps différents, à Perm et en Mordavie, malgré les nombreux appels internationaux à leur libération immédiate. Deux autres membres du collectif sont actuellement en fuite, ayant réussi à échapper à leur arrestation en mars 2012.

La médiatisation du procès des Pussy Riot et la mobilisation internationale ont sans doute permis aux trois jeunes femmes d'échapper à une peine encore plus lourde et injuste que celle qui leur est infligée actuellement et à leur message d'être répercuté largement, mais ce n'est bien qu'une maigre consolation pour ses activistes qui ont payé très cher d'avoir, durant quelques secondes, défié le pouvoir russe. Ce procès s'inscrit dans une vague d'arrestations et de condamnations visant ces activistes de la contestation qui ont secoué la Russie après les élections très controversées de 2012. Les Pussy Riot ont été victimes d'un nouveau tour de vis, policier mais également législatif, du pouvoir russe afin d'étouffer toute velléité d'opposition à son encontre.

La liberté d'expression en Russie : journalistes, artistes et écrivains persécutés

Depuis quelque mois, le nom de Pussy Riot, groupe de musique russe de 12 personnes reconnaissables à leurs cagoules de couleur et connues pour leurs performances « choc », est devenu synonyme d'entraves à la liberté d'expression. En effet, l'emprisonnement de trois membres du groupe en octobre 2012 a enflammé le débat et le conflit qui les oppose à l'État est devenu un symbole de lutte pour les défenseurs de la liberté d'expression en Russie et dans le monde.

Par **Eleni Polymenopoulou**, maître de conférences à la Faculté de Droit de l'Université de Brunel, Londres

La performance qui a coûté aux trois membres du groupe une peine de privation de liberté a eu lieu en mars 2012. Trois membres du groupe, Nadezhda Tolokonnikova, Maria Alyokhina, et Ekaterina Samutsevich ont été poursuivies pour hooliganisme et incitation à la haine religieuse (art. 213 et 282 du Code pénal) et mises en détention provisoire. En première instance, pendant que des dizaines d'organisations de défense des droits criaient leur soutien, les trois femmes ont été condamnées à deux ans de prison. La Cour d'appel de Moscou a confirmé le verdict, sans retenir aucune circonstance atténuante – telle que, par exemple, le fait que deux des détenues étaient de jeunes mères ; seule Ekaterina Samutsevich a été libérée.

Quelle est alors la réalité de la « liberté d'expression »? Son essence n'est-elle pas justement de pouvoir exprimer même des opinions différentes, ou choquantes? Dès 1976, la Cour européenne des droits de l'Homme avait affirmé à l'occasion

de l'affaire Handyside que « la liberté d'expression constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique, l'une des conditions primordiales de son progrès et de l'épanouissement de chacun » et qu'elle « vaut non seulement pour les informations ou les idées accueillies avec faveur, ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population », car « ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'y a pas de société démocratique ». Or, autant cette affirmation semble claire, autant en tracer en pratique les limites est une tâche extrêmement difficile.

De fait, la Russie tient toujours la première place au plan des violations des droits de l'Homme, avec plus d'un quart de toutes les requêtes déposées auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme¹. La plupart de ces requêtes ne concernent pas la liberté d'expression mais plutôt le droit à la vie –

particulièrement les violations de ce droit dans la région caucasienne, où exécutions extrajudiciaires et disparitions forcées sont régulièrement signalées. Ceci étant dit, les enjeux de la liberté d'expression en Russie ne peuvent être appréhendés que dans leur globalité.

Malgré la transition post-soviétique, la liberté d'expression n'est toujours pas restaurée en Russie. Vladimir Poutine, à l'instar de ses prédécesseurs avant 2001, a réussi, en effet, à rompre avec toute idée de pluralisme et à construire une panoplie de lois contre les médias indépendants et les artistes dissidents. Le passé de la Russie et l'absence de liberté d'expression véritable tant sous le règne du Tsar que pendant l'époque soviétique sont, évidemment, les premières raisons pour lesquelles cet État rencontre des difficultés pour achever la transition démocratique, respecter ses minorités et se conformer aux exigences de la communauté internationale. La liberté d'expression en Russie se situe quelque part entre la persécution, la répression et la guerre contre le terrorisme ; le procès des Pussy Riot n'est que la pointe visible d'un sombre iceberg.

Libertés individuelles : censure et répressions

Les restrictions à la liberté d'expression sont principalement de trois sortes. D'abord, il s'agit des restrictions fondées sur la nécessité du maintien de l'« ordre public » et de la « sécurité nationale ». Ensuite, des restrictions fondées sur le maintien des mœurs publiques et la protection des croyan-

ces religieuses, par le biais des délits d'outrage à la religion et d'incitation à la haine religieuse. Il s'agit enfin de la censure, à savoir, de la restriction de l'expression (sans considération de conditions particulières), ou bien parfois, de l'autocensure, à savoir, la censure imposée par soi-même faute de courage ou d'éducation, et qui peut éventuellement être plus dangereuse encore que la censure. Face aux contestations de la société civile, des écrivains ou des artistes, des journalistes ou des minorités, plusieurs options sont mises en avant par le gouvernement pour les neutraliser et assurer le maintien du status quo politique.

La première option de « neutralisation » passe par des attaques personnelles, la persécution, la détention et l'application de traitements inhumains à l'encontre des journalistes, des artistes et des écrivains. Il s'agit d'attaques illégitimes et illégales, qui ne sont justifiées ni par la loi nationale, ni a fortiori par le droit international. En effet, comme le relève Nadia Azhgikina, journaliste et militante russe, la Russie est la première État après l'Iraq pour les meurtres contre des journalistes (200 noms publiés en 2006 d'après une enquête du Centre pour le journalisme en situations extrêmes) et pour l'absence d'investigations sur ces meurtres. Cet auteur estime que cela relève d'un laisser-faire politique et de coordination entre les médias et les autorités judiciaires².

La deuxième option consiste à utiliser de façon disproportionnée, abusive et injustifiée des lois pénales pour imposer le silence à tout ce qui est

considéré comme dangereux. En effet, depuis les années 2000, l'art. 282 du Code pénal russe (qui punit le terrorisme et l'incitation à la haine, entre autres, religieuse) a été plusieurs fois utilisé à l'encontre des journalistes, des critiques du gouvernement, des dissidents politiques, des artistes, des écrivains et des musiciens.

Outre de nombreux assassinats et disparitions forcées, on peut citer la condamnation en 2006 du journaliste Stanislav Dimitrievski pour avoir publié des articles dans le journal tchéchène séparatiste « Pravovqschichita » ; la condamnation de l'éditrice de la Région Nash, Anna Smimova, également en 2006, à payer une amende de 100 000 roubles (3 000 euros) pour avoir reproduit les caricatures de Mahomet, publiées la première fois par le journal danois Jyllands Posten, dans une édition spéciale de l'hebdomadaire local ; à la persécution du plasticien Alexander Shchednov, en 2009, qui a été arrêté pour avoir créé un collage représentant Vladimir Poutine à l'occasion d'une exposition de ses œuvres dans la ville de Voronezh ; ou bien, la persécution du chanteur de rap Ivan Alekseev lui aussi arrêté et emprisonné pour hooliganisme en août 2010 ; l'affaire d'Oleg Yanoushevsky et les attaques violentes contre le Musée Sakharov³, le mandat d'arrêt à l'encontre des membres du collectif Voina en 2011 ou encore l'emprisonnement des membres de l'« Émeute de Minet » en 2011. On saisit alors que la controverse autour de la performance du groupe Pussy Riot n'est que l'incident le plus récent d'une longue liste d'activités dissidentes.

¹ Voir les statistiques, le rapport annuel de la Cour et le tableau de violations par article et par État (2011), disponibles sur www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Reports+and+Statistics/Statistics/Statistical+data/

² N. Azhgikina, « The struggle for press freedom in Russia » in : B. Beumers, S. Hutchings et N. Rulyova (dir.), *Globalisation, Freedom and the Media after Communism*, Routledge, 2009, p. 3-19.

Dans ses observations de 2009, par exemple, le Comité des droits de l'Homme, organe onusien qui vise à la bonne application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques « note avec préoccupation que les professionnels des médias continuent à faire l'objet de procès et de condamnations fondés sur des motifs politiques et, en particulier, que l'application concrète de la loi sur les médias ainsi que le recours arbitraire aux lois sur la diffamation ont eu pour effet de dissuader les médias de rendre compte de façon critique d'importantes questions d'intérêt public, ce qui a eu un effet préjudiciable sur la liberté d'expression dans l'État partie ».

La propagande officielle est la troisième option. Elle est mise en œuvre par exemple, par la nomination de personnes « amies » aux postes clés. Cette propagande est d'ailleurs plus ou moins évidente selon les périodes. Par exemple, comme le remarque l'universitaire Aglaya Snetkov les médias russes ont subi avant les élections de 2008 un « nettoyage idéologique ». Ce nettoyage a consisté en de nombreuses initiatives visant à établir un ordre d'État dans les médias. Tout d'abord, le remplacement des éditeurs, ou des directeurs des chaînes de radio et de la télévision étatiques par des partisans du gouvernement comme, par exemple, l'éditeur du journal « Izvestiya », Raf Shakirof, forcé de démissionner en 2004 ou encore Garry Kasparov, propriétaire de « Novaya gazeta » et défenseur des droits de l'Homme, remplacé à la tête du journal.

Une option supplémentaire pour neutraliser les dissidents et assurer le maintien du statu quo politique passe par des politiques discriminatoires, accompagnées par l'absence de mesures positives pour la participation à la vie culturelle. En effet, la Russie fait preuve d'une longue tradition de discrimination à l'encontre des minorités ethniques et religieuses (Roms, Juifs, Tchétchènes, Meskhètes ou autres Caucasiens)⁴. Ces discriminations se traduisent par des manifestations générales de haine, d'hostilité, de violence policière et le refus de l'administration de coopérer avec les militants et organes internationaux de protection des droits de l'Homme.

La liberté d'expression est la base du pluralisme et de l'égalité, et le fondement de toute société juste. N'est-ce pas la raison pour laquelle la Russie d'aujourd'hui, comme la Russie tsariste auparavant, a tant peur de ses intellectuels, de ses journalistes et de ses artistes? Les autarcies ont toujours peur des changements - ces changements que seuls l'absence de censure et l'accès libre à l'information peuvent amener. Or, à qui appartient la Russie, sinon au peuple russe? Le peuple a le pouvoir, et pour cette raison doit pouvoir s'exprimer comme il veut, quand il veut. Liberté d'expression et démocratie sont, effectivement, liées. Sans liberté d'expression, les violations massives des droits de l'Homme risquent de ne jamais s'arrêter. L'état déplorable actuel de la liberté d'expression en Russie est malheureusement l'indice d'une crise profonde des institutions démocratiques.

Éléments de discrimination dans la Constitution russe

Des éléments de restriction de la liberté d'expression se trouvent dans le texte-même de la Constitution ou de lois russes et ont à plusieurs reprises provoqué des réactions des organes de protection des droits de l'Homme, y compris les Comités onusiens qui visent l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (signé en 1966, ratifié par la Russie en 1973 et mis en vigueur en 1976) et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (signée en 1966, mise en vigueur en 1969 et ratifiée par la Russie en 1969).

La liberté de pensée et de parole, ainsi que le « pluralisme idéologique » sont garantis dans la nouvelle Constitution russe (1973/1993). Or, elle garantit seulement la liberté « de pensée et de parole », et non pas de manière générale « la liberté d'expression » ou la « liberté des arts et des sciences » - comme c'est le cas, par exemple, pour le travail (l'art. 37 § 1 de la Constitution garanti que « le travail est libre » sans aucune qualification). De même, le droit de « rechercher, d'obtenir, de transmettre, de produire et de diffuser librement des informations » est accompagné de la condition que cette diffusion doit être légale (« par tout moyen légal ») et en précisant que « la liste des informations constituant un secret d'État est fixée par la loi fédérale ». Une certaine « liberté de l'information de masse » est garantie dans l'art. 29 § 5 de la Constitution, accompagné par l'énoncé de l'interdiction de la censure.

¹ Voir le rapport sur Oleg Yanushevsky sur : www.article19.org/pdfs/press/statementoyanushevsky.pdf

² Amnesty International, Discrimination on grounds of race in the Russian Federation, 2003, disponible sur www.amnesty.org/russia/minorities.html